

Chambre de commerce
et d'industrie
de Rouyn-Noranda



MÉMOIRE CONCERNANT LE PROJET CANADIAN MALARTIC DE LA CORPORATION MINIÈRE OSISKO

PRÉSENTÉ PAR :

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda
225 boul. Rideau
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5Y6

Téléphone : 819-797-2000 Télécopieur : 819-762-3091

Courriel : reseau@ccirn.qc.ca
julie.bouchard@ccirn.qc.ca

LA CCIRN SERA REPRÉSENTÉ LORS DES AUDIENCES PAR :

M. Jean-Claude Loranger, président
M. Guy Veillet, président sortant de fonction



Projet Canadian Malartic de la Corporation Minière Osisko

Mémoire de la CCIRN
Présenté au Bureau d'audiences publiques
Sur l'environnement

25 mars 2009



TABLE DES MATIÈRES

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA : UN PORTE - PAROLE INCONTOURNABLE	4
INTRODUCTION	
Historique de l'économie Témiscabitiennaise	5
L'intérêt de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda à l'égard du projet	6
LE PROJET CANADIAN MALARTIC	
Description du projet	7
La production annuelle d'or.....	7
Les réserves d'or.....	7
Le financement du projet.....	8
LES IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	9
LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES	
L'investissement.....	10
Des recettes substantielles pour les gouvernements.....	10
Main d'œuvres pour la phase I : exploration et analyse.....	11
Mains-d'œuvre pour la phase II : construction et début de l'exploration	11
Mains-d'œuvre pour la phase III : exploitation et exploration continue.....	11
Mains-d'œuvre pour la phase IV : exploitation, exploration et début de restauration	12
Mains-d'œuvre pour la phase V : exploitation et restauration continue.....	12
Mains-d'œuvre pour la phase VI : restauration finale	12
Les retombées des activités d'exploration.....	12
L'INVESTISSEMENT DÉJÀ RÉALISÉ	13
LES RETOMBÉES DES ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION	13
LES RETOMBÉES DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	13
LES RETOMBÉES DES ACTIVITÉS DE RESTAURATION	13
LES RETOMBÉES STRUCTURANTES	14
LES RETOMBÉES POUR LA COMMUNAUTÉ DE MALARTIC	14
LES COÛTS ÉVITÉS PAR LE PROJET	14
CONCLUSION ET RECOMMANDATION	16



LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA : UN PORTE PAROLE INCONTOURNABLE

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda (CCIRN) est un regroupement volontaire de gens d'affaires, de commerçants et toute personne qui partage sa mission et sa vision. Elle est financée par ses cotisations et les revenus de ses activités. La Chambre compte **plus de 1100 membres issus dans tous les secteurs d'activités de la région**. Affiliée à la Chambre de commerce du Québec et du Canada, elle a pour objectifs de faire la promotion auprès des gens d'affaires, du développement économique de même que de faire pression sur les différentes instances afin d'améliorer la vie économique et sociale de Rouyn-Noranda et la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

La mission de la CCIRN a comme objectif de dynamiser l'économie de la région afin d'assurer la croissance de Rouyn-Noranda en concertation avec nos entrepreneurs et les organismes socio-économiques. Les enjeux visés sont le développement de Rouyn-Noranda à son plein potentiel ; l'accueil proactif à assurer aux projets et aux possibilités de développement ainsi qu'une action concertée avec une vision globale pour agir ensemble sur l'économie.

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda est, de par la force de son réseau, un acteur incontournable de son milieu et de la région Abitibi-Témiscamingue.

- **En tant que leader et rassembleur de la communauté d'affaires, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda contribue activement au développement économique de sa région. Ses nombreuses interventions publiques sont motivées par sa volonté d'encourager l'esprit d'entreprise, de favoriser les initiatives structurantes et la création d'emplois.**



INTRODUCTION

HISTORIQUE DE L'ÉCONOMIE TÉMISCABITIBIENNE

Située au nord-ouest du Québec, la région de l'Abitibi-Témiscamingue est longtemps restée le royaume des coureurs des bois, des trappeurs et des Indiens Algonquins. C'est au début du XX^e siècle, la découverte par Edmund Horne de riches gisements de cuivre et d'or sur les rives du lac Osisko, au nord-ouest du Québec, provoque une véritable ruée. Au début des années 1910, les prospecteurs miniers du nord-est ontarien suivent la faille de Cadillac, ce qui leur permet de faire d'importantes découvertes de cuivre et d'or. Les mines de l'Abitibi deviennent, dans les années 1930, les principales productrices d'or du Québec. Elles symbolisent l'espoir de centaines d'hommes et de femmes fuyant la misère des villes, voguant au gré des promesses d'or, de cuivre et d'argent des échos abitibiens.^①

La ruée minière abitibiennne entraîne la formation rapide de communautés là où s'élevait la forêt, quelques mois plus tôt. Rapidement, les compagnies minières procèdent à la construction d'une ville, à proximité de son site d'exploitation.^①

Les gisements de divers métaux, et d'or en particulier, transforment le paysage de la région. En quelques années de nombreuses villes minières voient le jour dans la région et contribuent grandement au développement économique de l'Abitibi et du Témiscamingue.^①

La naissance de Malartic comme celles de Rouyn-Noranda, Cadillac et Val d'Or, est donc directement liée au développement de l'industrie depuis 1922. Et, entre 1935 et 1940, quatre entreprises minières sont entrées en production sur le secteur malarticois. Depuis, à l'instar des autres villes abitibiennes, celle de Malartic voit son économie fluctuer avec les soubresauts de l'industrie minière, dont dépend l'avenir social et économique de milliers de travailleurs et d'entreprises de la région.

2005 – 2020 le projet minier Canadian Malartic de la Corporation minière OSISKO permettra de revitaliser l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue, et surtout celle de la ville de Malartic, avec des investissements de **789 millions \$ US** et la création '**environ 800 emplois** durant la période de construction et **465 emplois directs** durant l'exploitation.

→ L'industrie minière a été, depuis le début du 20^e siècle, lié au développement socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue. Aujourd'hui, nous ne pouvons ignorer le formidable levier que représente le projet minier Canadian Malartic.

① **Marc Rioppel** : La ruée vers l'or : l'ouverture des Mines en Abitibi (1910 -1950) ; Villes minières planifiée et villes champignons en Abitibi en 1936.



L'INTÉRÊT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA À L'ÉGARD DU PROJET CANADIAN MALARTIC

De par son engagement envers ses membres et l'ensemble des entreprises de son territoire, ainsi que son mandat de favoriser le développement économique, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda (CCIRN) s'est intéressée et informée du projet Canadian Malartic dès ses débuts.

Bien avant qu'il ne soit analysé de façon complète, pour déterminer s'il répond adéquatement aux normes environnementales (étude d'impact sur l'environnement par Genivar), le projet Canadian Malartic a été soumis à des pressions publiques et médiatiques.

Aussi, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda a offert une tribune à OSISKO pour qu'elle puisse présenter le projet Canadian Malartic aux leaders et décideurs socio-économiques de Rouyn-Noranda. De plus, en collaboration avec les Chambres de commerce de Rouyn-Noranda, d'Abitibi-Ouest et de Ville-Marie, OSISKO a organisé, en avril 2008, *une journée fournisseurs* qui a réuni **108 preneurs d'ordres, des PME** du secteur minier. Elle a répété l'expérience avec les Chambres de commerce d'Amos Région et de Val d'Or, qui a accueilli autant de participants.

Ces rencontres ont permis aux entreprises de mieux connaître le projet et ainsi d'évaluer leur capacité à répondre aux appels d'offres pour sa réalisation et, surtout, à mieux s'y préparer. Quant à la minière OSISKO, cette rencontre lui a permis de mieux connaître les entrepreneurs d'ici, susceptibles de répondre à ses besoins et aussi d'évaluer de façon plus précise les retombées locales anticipées. Ces activités font partie des démarches entreprises par la CCIRN pour maximiser les retombées locales du projet Canadian Malartic, en favorisant l'utilisation du savoir-faire de nos communautés et de nos entreprises.

L'intérêt de la CCIRN se situe donc principalement au niveau des impacts économiques importants (construction, exploitation : emplois directs et indirects et dépenses d'exploitation) tant pour les entreprises régionales que pour la création d'emplois, sans oublier la restauration d'un parc à résidus orphelin un des dossiers de la CCIRN qui fait l'objet, depuis plusieurs années, de démarches auprès des gouvernements, pour que ces sites soient restaurés.

Ainsi, la CCIRN appuie le projet Canadian Malartic de OSISKO. Le présent mémoire vient établir les éléments de cette recommandation.

LE PROJET DE CANADIAN MALARTIC

Description du projet

La Corporation minière Osisko (OSISKO), une société junior canadienne d'exploration minière, dont ses activités sont principalement centrées sur la propriété minière Canadian Malartic, acquise en 2004, qu'elle détient à 100 %. **Ce gisement représente l'une des plus importantes ressources potentielles détenues en propriété exclusive par une société junior.**

Le projet Canadian Malartic vise à mettre en valeur un gisement au-dessus d'une ancienne exploitation souterraine afin d'en extraire du minerai d'or et d'effectuer le traitement de cette matière. **Il s'agit d'un projet de construction et d'exploitation d'une mine d'or à ciel ouvert en Abitibi.** Cette exploitation aurait lieu dans la municipalité de Malartic. **Ce projet détonne par rapport aux projets aurifères traditionnels réalisés au Québec** en raison de son type de production, soit une exploitation haut tonnage/basse teneur. De plus, il mise sur une zone qui a déjà été exploitée dans le passé.

En effet, le gisement aurifère Canadian Malartic **a été exploité à trois reprises dans le passé.** OSISKO envisage de remettre ce site en valeur en exploitant la portion en surface plutôt que la partie souterraine, et ce, en misant sur de nouvelles technologies d'exploitation et en capitalisant sur les cours élevés de l'or. Pour ce faire, **Osisko compte réaliser un investissement majeur. L'injection financière globale atteindrait près de 2,5 milliards de dollars sur la durée de vie du projet,** c'est-à-dire en considérant les phases avant, pendant et après exploitation du site.

La production annuelle d'or

Ce projet pourrait couvrir une zone de 223 km² et prévoit le traitement quotidien de près de 55 000 tonnes de minerai. Cette mine à ciel ouvert serait opérée 24 heures sur 24 et 365 jours par année permettant **d'extraire entre 450 000 et 600 000 onces d'or par an** pour un régime de minerai traité de 15 millions de tonnes annuellement.

Les réserves d'or

Les réserves prouvées et probables sont évaluées à 6,2 millions d'onces, tandis que les ressources indiquées et inférées sont évaluées à 2,1 millions d'onces. Quant au site Barnat il laisse présumer 2 millions d'onces d'or ce qui, **pour l'ensemble des réserves prouvées et probables, ajouterait 19,8 années supplémentaires à la minière.**

Le projet Canadian Malartic est subdivisé en quatre grandes phases soit : 1) l'exploration et l'analyse ; 2) la construction et l'aménagement du site ; 3) l'exploitation du gisement ; 4) la restauration du site.



Le projet minier OSISKO est situé au cœur de la ceinture aurifère abitibienne, juste au sud du noyau urbain de la ville de Malartic. La propriété Canadian Malartic se trouve à l'intérieur des limites de Malartic et chevauche le territoire non organisé (TNO) Lac-Fouillac, lesquels se trouve à l'intérieur des limites du territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-l'Or, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce TNO intègre la portion sud de la propriété Canadian Malartic, située le long du 7^e Rang, lequel donne un accès au lac Fournière. La municipalité de Rivière-Héva est située à proximité de l'extrémité nord de la propriété minière Canadian Malartic. ^①

Le financement du projet

Depuis 2005, OSISKO a conclu des ententes pour plus de 700 M \$ soit :

- 2007 – 3 financements en actions = 235 M\$
- 2008 – 3 ententes de financement = 130 M\$
- 2009 – Entente de financement de 350 M\$

Il est important de noter que le projet Canadian Malartic est un des rares projets miniers qui a réussi à obtenir tout son financement en 2009.

→ **À l'instar de plusieurs acteurs politico économiques, la CCIRN a toujours soutenu qu'un tel projet, étant donné l'importance des enjeux qu'il soulève, tant au niveau de l'environnement que de l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue, se devait de suivre le processus prévu afin d'être évalué adéquatement et qu'il y ait un débat juste et équitable à l'égard du projet.**

^① Étude d'impact sur l'environnement par GENIVAR

LES IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Tout projet industriel n'est pas sans causer d'impact sur l'environnement et les individus situés aux environs. Le projet Canadian Malartic n'échappe pas aux inquiétudes, car ses principales composantes (fosse à ciel ouvert, complexe minier, parc à résidus et halde à stériles) prendront place dans le périmètre urbain et périurbain de la ville de Malartic, ce qui pourraient occasionner certains désagréments sur la qualité de vie des résidants.

Malgré les impacts négatifs, il faut saluer les efforts entrepris par OSISKO auprès de la population ainsi que sur les milieux sensibles pour amenuiser lesdits impacts avec une approche environnementale responsable et innovatrice tels la diminution de la zone d'occupation ; la réutilisation du parc à résidus orphelin de la mine East-Malartic ; la mise en place d'une zone verte (par linéaire) ainsi que le positionnement des installations afin de réduire l'impact visuel, sonore et les poussières. OSISKO s'est aussi engagé à restaurer le site à la fin de vie de la minière.

Finalement, OSISKO a tenu des séances d'information (dès la découverte du gisement) et des consultations auprès des personnes et organismes du milieu malarticois. De plus, il a favorisé la mise en place d'un centre de relation communautaire et la création d'un groupe de consultation de la communauté (GCC), formé de sept (7) citoyens, deux conseillers municipaux, deux cadres d'OSISKO et un président.

OSISKO n'a pas hésité à s'asseoir avec les élus de la ville de Malartic et les organismes directement touchés par le projet, entre autres ceux dont les édifices seront démolis et reconstruits (CHSLD, écoles, centre communautaire, CPE et HLM), pour les informer et les consulter, avec un suivi permanent.

Les appuis au projet sont nombreux et parmi les plus importants : Ville de Malartic et la grande majorité de sa population; le CLD et la MRC de la Vallée-de-l'Or; l'industrie minière et, bien entendu les commerçants et sous-traitants de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le résumé de l'étude d'impact (Genivar) nous apprend que le projet Canadian Malartic, assujéti au processus d'évaluation environnementale du Québec s'assure de créer une entreprise minière rentable, innovatrice dans ses activités d'exploration et d'exploitation, en intégrant les concepts d'un développement durable afin de protéger l'environnement, la santé et la sécurité de ses employés et du public, et de prendre en considération les appréhensions des communautés où elle mène ses activités. Et qui à cette fin, elle agira de manière à minimiser ses impacts et cherchera à améliorer constamment sa performance en matière de développement durable.

- **De par les démarches OSISKO, son ouverture et sa collaboration avec la communauté, sa volonté de limiter les impacts sociaux et environnementaux du projet Canadian Malartic et de compenser adéquatement les personnes affectées, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda considère que la Corporation minière Osisko agit de manière responsable et remplit ses obligations envers la communauté.**

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

L'Investissement

L'investissement nécessaire à la construction et à l'aménagement du site est estimé à **789 M\$ US (près de 1 G\$ canadien) dont 320 M\$ US seront investis dans notre région**. Ce montant se limite aux travaux de chantier et exclut les dépenses d'exploration, d'exploitation et de restauration. Les retombées économiques à moyen et long termes seront considérables avant tout pour Malartic, la région de l'Abitibi-Témiscamingue, mais aussi pour le Québec tout entier.

→ **Canadian Malartic serait le plus important chantier de construction réalisé dans la région de l'Abitibi, depuis au moins deux décennies. Ce projet se classerait même parmi les principaux chantiers industriels de l'ensemble du Québec.**^②

La réalisation de la phase d'exploration et d'analyse du projet Canadian Malartic impliquera des travaux de divers types dont les principaux types de travaux sont du forage; des prélèvements et analyses; des études de faisabilité, environnementales et économiques. Selon les données fournies par OSISKO, les activités d'exploration du projet Canadian Malartic représenteraient un investissement total évalué à **184,4 M\$, dont + 40 M\$ en Abitibi-Témiscamingue**. Le budget d'exploration et d'analyse peut être décomposé en deux grands blocs soit : les dépenses d'exploration « pré exploitation » qui représentent un investissement total de 54,4 M\$. Et, les dépenses d'exploration « en mode continu » qui représenteraient des investissements annuels évalués à 10,0 millions \$.

La quasi-totalité de ces dépenses profitera non seulement à des entreprises du Québec, mais en très forte proportion à des fournisseurs établis dans la région immédiate du projet. OSISKO a en effet imparti ces travaux à des firmes spécialisées. Or, il est dans ce cas assez facile de déterminer où seront localisés les bénéficiaires de ces dépenses puisqu'une bonne partie des investissements ont déjà été réalisés. Les activités de forage et les travaux d'analyse géologique ont ainsi été confiés à des firmes de la région immédiate. De plus, plusieurs des autres dépenses profitent directement à des fournisseurs établis dans les localités près du site du projet.^②

Des recettes substantielles pour les gouvernements

L'évaluation des retombées économiques réalisée par Secor-Taktik, nous apprend que le projet OSISKO générera d'importantes recettes pour les gouvernements, que ce soit en termes d'impôts sur le revenu des travailleurs, de taxes sur les produits et services ou encore de taxes spécifiques, impact corporatif et droits miniers. Ainsi **les recettes gouvernementales totales**, incluant la parafiscalité (revenus provenant des cotisations d'organismes tels que RRQ, FSS, CSST et Assurance emploi) atteindront, annuellement, **près de 62 M\$, soit 38,9 M\$** pour le gouvernement du Québec et **23 M\$** pour le gouvernement du Canada.

Le projet Canadian Malartic contribuerait aussi significativement aux recettes foncières de la municipalité et de la commission scolaire. Les installations constitueraient en effet l'une des plus importantes valeurs industrielles taxables de la région. Le montant exact des retombées économiques annuelles pour la municipalité de Malartic reste à établir. [®]

Main-d'œuvre pour la phase I : exploration et analyse

Le projet Canadian Malartic a créé **244 emplois directs et 372 emplois indirects** pendant la période 2005 – 2008. il est important de noter que **77 % des emplois créés** a favorisé les travailleurs de l'Abitibi-Témiscamingue.

Main-d'œuvre pour la phase II : construction et début de l'exploration continue

La Corporation minière OSISKO s'approvisionnera dans toute la mesure du possible auprès des entreprises et marchands de la région, en plus de favoriser l'embauche de travailleurs de la région tant pour la phase 2 de la construction qui s'étendra sur 3 ans, que pour les phases 3 – 4 – 5 d'exploitation prévue pour 2011 et, la période 6 pour la restauration finale du site.

Pendant la construction du site minier (2008-2011), **l'activité générée par le projet devrait créer 376 emplois directs/année et 565 emplois indirects/ année auprès des divers fournisseurs. 83 %** de ces emplois seront offerts à des travailleurs témiscabitiens.

Main-d'œuvre pour la phase III : exploitation et exploration continue

Une fois en activité, le budget d'exploitation du projet, conçu pour fonctionner en continu sur 24 heures et 365 jours par année, **s'élèvera annuellement à 185 M\$**. Ces sommes sont importantes et motrices pour l'économie régionale et il vaut la peine de les mentionner et de les prendre en considération dans l'évaluation globale du projet.

Au moment de sa mise en exploitation (2011-2014), il est prévu que Canadian Malartic procède annuellement à l'embauche de **465 personnes, travailleurs spécialisés et personnel administratif** confondus. Ces emplois seront occupés par des résidents de Malartic et de la région environnante ou, des travailleurs qui viendront s'y établir. Les activités reliées à l'exploitation minière créeront par ailleurs environ **462 emplois auprès des fournisseurs**, constitués largement d'entreprises et d'établissements de la région, **soit une évaluation de 77 % d'emplois indirects**.

[®] Secor - Taktik

Main-d'œuvre pour la phase IV : exploitation, exploration et début de restauration

La phase d'exploitation, continuation de l'exploration et l'amorce de la restauration du site (2014-2021) verra une légère augmentation des emplois annuels, soit **414 emplois directs et 542 emplois indirects, dont 78 % en provenance de la région.**

Main-d'œuvre pour la phase V : exploitation et restauration continue

Cette avant-dernière phase (2021-2024) comportera une diminution des emplois soit **398 emplois directs annuels et 521 indirects annuels. Le pourcentage d'emplois en région sera de 77 %.**

Main-d'œuvre pour la phase VI : restauration finale

La dernière phase (2024-2027) mettra fin à l'exploitation et seulement **40 travailleurs** seront au travail annuellement sur le site, pendant que **98 emplois indirects** continueront d'être créés. **78 % de ces emplois** sont offerts à la main-d'œuvre régionale.

Comme on le voit, **les opportunités seront nombreuses pour les travailleurs et les gestionnaires de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.** D'autre part, la venue d'experts ou spécialistes externes pour combler les besoins qui ne pourraient l'être par les travailleurs locaux s'avérera bénéfique pour le savoir collectif.

Les retombées des activités d'exploration

La réalisation de la phase d'exploration et d'analyse du projet Canadian Malartic impliquera des travaux de divers types dont les principaux types de travaux sont du forage; des prélèvements et analyses; des études de faisabilité, environnementales et économiques. Selon les données fournies par OSISKO, les activités d'exploration du projet Canadian Malartic représenteraient un investissement total évalué à **184,4 M\$**. Le budget d'exploration et d'analyse peut être décomposé en deux grands blocs soit : les dépenses d'exploration « pré exploitation » qui représentent un investissement total de **54,4 M\$**. Et, les dépenses d'exploration « en mode continu » qui représenteraient des investissements annuels évalués à **10,0 millions \$**.

La quasi-totalité de ces dépenses profitera non seulement à des entreprises du Québec, mais, en très forte proportion, à des fournisseurs établis dans la région immédiate du projet. OSISKO a en effet imparti ces travaux à des firmes spécialisées. Or, il est dans ce cas assez facile de déterminer où seront localisés les bénéficiaires de ces dépenses puisqu'une bonne partie des investissements ont déjà été réalisés. Les activités de forage et les travaux d'analyse géologique ont ainsi été confiés à des firmes de la région immédiate. De plus, plusieurs des autres dépenses profitent directement à des fournisseurs établis dans les localités près du site du projet.²

L'INVESTISSEMENT DÉJÀ RÉALISÉ

Le projet Canadian Malartic a déjà réalisé des investissements importants pour l'économie de la région. Ainsi pour les années 2007-2008 **les achats auprès des fournisseurs de l'Abitibi-Témiscamingue sont de 96 500 000 \$ — dont 7 325 000 \$ à Malartic seulement.**

Pour ces deux années de référence (2007-2008), **la masse salariale totalise 6 165 000 \$ - dont 1 915 000 \$ à des travailleurs de Malartic.** D'autres investissements, pour divers biens et services, totalisant **58 637 000 \$ pour la même période.**

LES RETOMBÉES DES ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION

La réalisation de la phase de construction et d'aménagement du site du projet Canadian Malartic impliquera des travaux majeurs, et ce, de plusieurs types. On retrouvera notamment des travaux de déboisement et terrassement; de construction de routes; de commande, montage et installations d'équipements spécialisé; d'érection de bâtiments nécessaires à l'exploitation de la mine; de fournitures et installation de l'alimentation et de la distribution électriques; l'aménagement des bassins et des infrastructures pour traiter les résidus et un programme de transfert, incluant le déménagement ou la reconstruction de bâtiments et l'aménagement urbain. Selon les estimations de coûts révisés de mars 2008, les travaux de construction et d'aménagement reliés au projet Canadian Malartic représenteraient un investissement total évalué à **789 M\$,** dont 78 % (540 M\$) qui seront dépensés au Québec.^②

LES RETOMBÉES DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les activités d'exploitation du projet Canadian Malartic prévoient une exploitation qui s'étalerait sur 14 ans, soit de 2010 à la fin de 2023. Par contre, cette période d'activités pourrait être appelée à se prolonger si l'exploration sur les territoires limitrophes porte fruit. Dans le cadre du calcul des retombées économiques, la période plus conservatrice de treize ans est utilisée. **Le budget annuel d'exploitation s'élèverait à 165,2 M\$.** Ce montant va croître dans le temps en fonction de la hausse des coûts et de l'inflation. Il s'agit d'une évaluation des retombées économiques en dollars constants de 2007 et pour des opérations normales. **Il est estimé que 86 % des dépenses, soit 142,1 M\$,** seront effectuées auprès des fournisseurs québécois.^①

LES RETOMBÉES DES ACTIVITÉS DE RESTAURATION

OSISKO prévoit que la restauration du site représentera **une dépense totale évaluée à près de 77,6 M\$.** Il est utile de rappeler que l'approche de restauration envisagée s'avère assez unique. En effet, le projet Canadian Malartic compte en effet employer des techniques innovatrices en matière d'épaississement des résidus miniers et de création de cellules de petite taille. Cette approche de gestion des résidus aura pour effet de fermer les parcs et résidus de manière progressive et par le fait même de diminuer les impacts environnementaux associés à la fermeture du site.

^② Construction Secor & Taktik, avril 2008



Les dépenses de restauration (post exploitation » qui s'échelonne sur une période de trois ans, soit entre 2004 et fin 2026, **s'élèveraient à 53,1 M\$** et les dépenses de restauration « en mode continu » débuteraient dès la troisième année d'opération de la mine permettant un avancement substantiel des aires de restauration et atteindre près de 65 à 70 % du total en 2023, soit à la fin de l'exploitation des installations minières. **Ces dépenses « en mode continu » s'élèveraient à 24,5 M\$.**

LES RETOMBÉES STRUCTURANTES

Le projet génèrera aussi des effets structurants. On peut penser notamment à la revitalisation de la communauté de Malartic, incluant le rehaussement de la valeur des propriétés existantes. On peut également mentionner l'impact sur le positionnement et le développement de la filière aurifère québécoise.^②

LES RETOMBÉES POUR LA COMMUNAUTÉ DE MALARTIC

La communauté de Malartic peut évidemment tirer plusieurs bénéfices économiques du projet Canadian Malartic. L'envergure du projet peut en soi contribuer à la revitalisation de cette communauté. L'approche de dialogue et d'implication d'OSISKO dans le milieu peut par contre accroître encore davantage ces bénéfices en minimiser les risques d'irritants. Cette dernière va aussi croître en raison des installations prévues par OSISKO. La municipalité de Malartic pourrait ainsi compter sur des revenus additionnels et par le fait même améliorer les services rendus aux citoyens.^②

LES COÛTS ÉVITÉS PAR LE PROJET

Enfin, le projet Canadian Malartic aurait pour effet de générer des gains monétaires significatifs pour certains organismes publics ou parapublics. Ces gains, ou coûts évités découlent de la prise en charge de travaux par OSISKO et/ou du transfert des bâtiments à ces organismes.

Le projet Canadian Malartic implique en effet la « destruction » de certains bâtiments institutionnels. Contrairement à la plupart des résidences touchées par les activités de relocalisation, les bâtiments institutionnels ne peuvent pas être déplacés. Pour compenser les organismes propriétaires, OSISKO s'est engagé à reconstruire leurs bâtiments dans une nouvelle zone de la municipalité de Malartic. Cet engagement porte sur la livraison de bâtiments neufs équivalents. Or, les nouveaux bâtiments livrés auront une valeur bien plus élevée que la valeur résiduelle des édifices existants. De plus, les nouveaux bâtiments répondront aux normes actuelles ce qui les rendra moins coûteux à opérer (notamment sur le plan énergétique) tout en étant beaucoup plus confortables pour leurs utilisateurs.^②

^② Construction Secor & Taktik, avril 2008

- **C'est dans ce contexte que la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda (CCIRN) a pris la décision d'assumer le leadership Rouynorandien dans le dossier du projet Canadian Malartic. Nous considérons que l'on ne peut négliger le potentiel de retombées économiques d'un tel projet dans notre région, particulièrement dans le contexte socio-économique que nous connaissons actuellement en Abitibi-Témiscamingue et au Québec. Sauf, évidemment, si des études sérieuses et le BAPE venaient à la conclusion que ce projet est très néfaste pour l'environnement.**

CONCLUSION ET RECOMMANDATION

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda n'a pas la prétention d'être autre de ce qu'elle est, avec plus de 1100 membres, soit de représenter le plus important réseau d'affaires de l'Abitibi-Témiscamingue. Aussi, notre intervention auprès du BAPE répond à sa mission de favoriser les initiatives structurantes et la création d'emplois.

Notre mémoire démontre, chiffre à l'appui, les retombées économiques importantes non seulement pour l'Abitibi-Témiscamingue, mais aussi pour le Québec, entre autres les recettes fiscales et foncières qui seront perçues par les gouvernements. Aussi, nous estimons inutile de les réitérer dans notre conclusion d'autant plus que ces informations se retrouvent dans l'analyse des retombées économiques effectuée par Secor-Taktik. **Cependant, il faut rappeler que sur sa durée de vie le projet Canadian Malartic injectera 2,5 milliards.**

La région de l'Abitibi-Témiscamingue a tout à gagner de ce projet structurant pour Malartic, car, outre les retombées économiques, il favorisera le retour des travailleurs miniers qui, par manque de travail, se sont déplacés loin de leurs familles pour des emplois au-delà du 48^e parallèle (Hydro Québec ou minières), dans l'Ouest Canadien ou expatrié pour travailler dans les minières en Amérique du Sud. Le projet OSISKO représente aussi une opportunité pour nos jeunes de revenir en Abitibi pour des emplois stables et bien rémunérés, à la mine ou chez les fournisseurs et sous-traitants.

Les membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda, qu'ils soient adjudicateurs de contrats, sous-traitants ou fournisseurs de services, sont à l'affût d'opportunités de croissance, car c'est ainsi qu'ils assurent la pérennité de leurs entreprises et la vitalité de l'économie de notre région. Cependant, ils sont également soucieux d'un développement économique actif, intégré et durable, pour l'Abitibi-Témiscamingue, leurs entreprises, leurs employés et leurs familles. Majoritairement, nos entrepreneurs ne sacrifieraient pas l'avenir de leurs enfants, en appuyant un projet qui ne serait pas acceptable sur le plan environnemental et en accord avec toutes les lois et règlements pour permettre un développement durable.

Pour sa part, la Corporation minière Osisko par la solidité des études d'impact, nous prouve qu'elle entend remplir ses obligations et responsabilités de bon citoyen corporatif en ce qui a trait à la sécurité des installations, au souci environnemental et au respect de tous les cadres réglementaires et même au-delà.

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda intervient auprès du Bureau d'audiences publiques en environnement pour quatre (4) raisons principales :

- Parce que le projet de la Corporation minière Osisko s'inscrit dans la continuité de l'historique de développement de l'industrie minière de la région qui est directement liée à la création et l'économie de toutes les villes situées le long de la faille de Cadillac soit de Rouyn-Noranda, en passant par Cadillac, Malartic et Val-d'Or.

- Parce que nous considérons le projet comme un levier économique en matière de consolidation de l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue, avec un investissement privé majeur qui offre de l'emploi à nos travailleurs, de nouvelles expertises, de la sous-traitance à long terme pour nos industries, sans oublier des retombées fiscales considérables pour nos gouvernements et la Ville de Malartic.
- Parce que la Corporation minière Osisko a déployé les efforts nécessaires afin de présenter le projet à la population, de minimiser les impacts de sa réalisation sur l'environnement et sur les activités des personnes vivant à proximité du site minier et qu'elle a associé les représentants de ces personnes aux principales étapes de réalisation du projet Canadian Malartic.
- Parce que, malgré le progrès immense réalisé sur le plan de l'environnement par l'industrie minière depuis les vingt dernières années (sauf la mine Sigma à Val-d'Or), l'image projetée dans la société semble être celle du début du siècle dernier. **Or, tous les projets miniers doivent obligatoirement présenter un plan de revitalisation avant le début des travaux et investir dans un fonds afin d'assurer la revitalisation lors de la fin des opérations. Plusieurs anciens sites miniers témoignent de la qualité des travaux de revitalisation, entre autres les mines Aur Louvicourt, dont le coût de revitalisation est de 9 M\$; Selbaie, qui fut aussi une mine à ciel ouvert, y a investi 58 M\$, sans oublier la mine Chadbourne, qui opérait au centre de la ville de Rouyn-Noranda, dont le terrain est aujourd'hui un parc multisports.**

À la lumière de ce qui nous a été présenté par OSISKO jusqu'à maintenant, et, après avoir pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement et l'évaluation des retombées économiques, nous sommes confortés dans notre opinion que le projet Canadian Malartic est un bon projet supporté par la Ville de Malartic; le CLD et la MRC de la Vallée-de-l'Or; l'appui de la population de Malartic et de la région et, SURTOUT, par une approche sérieuse et responsable qui s'appuie sur des études d'impacts sur l'environnement (Genivar) et une évaluation des retombées économiques (Secor – Taktik), que nous considérons garants des résultats anticipés.

Aussi, dans la mesure où les autorités compétentes jugeront que le projet répond aux normes environnementales et aux exigences de la Ville de Malartic et du gouvernement en matière de sécurité, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda prend position en faveur du projet aurifère Canadian Malartic.

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda remercie le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'avoir permis l'examen objectif du projet sur le territoire de la Ville de Malartic et souhaite que la commission qui procède à cet examen, fasse des constats et des recommandations favorables à ce projet au bénéfice de l'ensemble de la population et des entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec en général.

Jean-Claude Loranger

Président

Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda.

